



Communiqué de presse du 20 septembre 2021

SAUMON DE LOIRE : LE COUP DE GRACE ?

Alors que des efforts considérables ont été faits par l'Etat, les collectivités territoriales, les associations et les citoyens pour sauvegarder l'espèce, le préfet de l'Allier vient d'autoriser la construction d'une centrale hydraulique sur le barrage de Vichy, condamnant définitivement les possibilités de reconquête de l'ALLIER par le saumon et menaçant très directement sa survie. Il faut stopper ce projet aussi irresponsable que funeste.

Le saumon de LOIRE, espèce emblématique de la LOIRE et de l'ALLIER, les deux derniers grands fleuves sauvages d'Europe, est en grand danger d'extinction.

10 associations tant nationales que locales, regroupées dans un collectif, ont signé un recours gracieux adressé au préfet de l'Allier et envisagent un contentieux, tant national qu'europpéen pour arrêter ce projet délétère et le remplacer par une solution écologiquement responsable. Les ONG demandent ainsi une révision profonde de celui-ci en cohérence avec les exigences environnementales et la sauvegarde du saumon, ainsi que des autres espèces migratrices.

Depuis maintenant plusieurs décennies, les effectifs de saumon stagnent à un niveau alarmant, l'année 2021 étant catastrophique avec seulement 350 saumons ayant remonté jusqu'à Vichy soit à peine 5% des effectifs estimés d'une population viable à long terme.

Certaines mesures et investissements pris ailleurs, comme au barrage de Poutès sur l'amont du bassin, se verraient totalement annulés si les conditions de migrations à l'aval de cet ouvrage n'étaient pas optimisées, l'accès aux zones de reproduction étant un facteur clef dans le rétablissement des populations, en permettant l'accomplissement du cycle biologique de l'espèce. Les efforts consentis depuis plus de quarante ans sur le Bassin de la LOIRE seraient réduits à néant, et les importants crédits publics gaspillés.

Nous demandons expressément que soit saisie l'opportunité du réaménagement du barrage de Vichy pour améliorer significativement les conditions de migration du saumon atlantique, à la montaison pour les adultes et à la dévalaison pour les juvéniles, ce, par une ouverture totale des clapets du barrage pendant les 3 mois de cette période.

C'est la condition sine qua none du rétablissement du saumon de LOIRE !

La production électrique attendue par cette centrale est totalement marginale au regard de la production hydro-électrique nationale et d'autres solutions de production d'énergie décarbonée et non destructrices de la biodiversité existent. Faut-il, pour produire quelques mégawatts d'électricité de manière irresponsable, contribuer à la perte définitive du saumon de LOIRE, espèce unique au monde et patrimoine inestimable de la nation ? La réponse ne saurait être que : NON !

Contacts presse : Roberto Epple, Président SOS Loire Vivante, 06 08 62 12 67, roberto.epple@ern.org
Jacques Debeaud, Vice Président FRANE, 06 89 87 41 23, jacdebo0@yahoo.fr

Besoin de plus d'infos ? Voir notre recours en PJ et [sur notre page internet dédiée en suivant ce lien](#)

*Les 10 associations : SOS LV = SOS Loire Vivante ; FRANE = Fédération Régionale d'Auvergne de la Nature et de l'Environnement
AAPPMA = Fédération de Pêche et du milieu Aquatique de la Haute Loire ; APS = Association Protectrice du Saumon
FNE Allier = France Nature Environnement de l'Allier ; FNE AURA = France Nature Environnement AUvergne Rhône Alpes
ANPER TOS = Association Nationale de Protection des Eaux et Rivières ; AAPPBLB = Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire Bretagne ; AAPPD44 = Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce de Loire Atlantique ; FPPMA43 = Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute Loire ; FP UBL = Fédération des Pêcheurs Union Bassin Loire Bretagne*